

“slanderbund” ou du “boozarium”, il sait que son assertion ne repose sur rien et est absolument fausse. Je demande...

Plusieurs DEPUTES: A l'ordre! à l'ordre!

M. PARDEE: Non, je demande...

M. L'ORATEUR: A l'ordre!

M. PARDEE: Je demande qu'il retire cette déclaration.

M. L'ORATEUR: A l'ordre!

Plusieurs DEPUTES: Rétractez-vous! rétractez-vous!

M. L'ORATEUR: A l'ordre!

Plusieurs DEPUTES: Rétractez-vous!

M. L'ORATEUR: A l'ordre! Je suis sûr que l'honorable député (M. Pardee), à titre d'ancien membre de la Chambre, sait parfaitement qu'il n'est pas permis à un député de dire à un collègue qu'il a fait sciemment une déclaration fausse.

Sir WILFRID LAURIER: L'insinuation faite par l'honorable ministre de la Milice et de la Défense visait mon honorable ami (M. Pardee). Le ministre parlait du télégramme qui a été signalé à l'attention de la Chambre par mon honorable ami, et vous, monsieur l'Orateur, vous avez entendu le ministre déclarer qu'il émanait du “boozarium”. Le règlement autorise-t-il pareille expression?

M. L'ORATEUR: Si quelque honorable député avait demandé l'application du règlement à ce propos, j'aurais décidé que l'expression n'était pas parlementaire; mais personne n'ayant protesté, j'ai laissé faire. Je pense que l'honorable député de Lambton-ouest, qui fait partie de la députation depuis de longues années, comprendra mon désir de faire respecter le règlement de la Chambre.

M. PARDEE: Je me rends parfaitement compte à quel point il importe que le règlement de la Chambre soit observé à tous égards, mais j'ai demandé l'application du règlement dès que l'honorable ministre de la Milice et de la Défense eût prononcé ces paroles, et je demande qu'il se rétracte.

M. L'ORATEUR: Je n'ai pas remarqué que l'honorable député demandait l'application du règlement à ce moment-là. Si je l'avais remarqué, je lui aurais assurément reconnu le droit d'expliquer son rappel au règlement. A mon avis, le mot em-

[M. Pardee.]

ployé ne convenait pas, et je pense qu'il devrait être retiré.

M. HUGHES: Monsieur l'Orateur, si vous voulez dire quel est le mot dont je me suis servi et que vous jugez contraire au règlement, je m'empresserai de le retirer.

M. L'ORATEUR: Le mot c'est “boozarium”.

M. HUGHES: Je retire le mot “boozarium”.

M. GAUVREAU: Ne vous faites pas prier.

M. HUGHES: Je désire faire observer que ces messieurs ont disserté longuement l'autre soir, tout en violant l'article du règlement qui interdit la lecture, à propos de questions de privilège, d'informations de la presse qui auraient besoin d'être contrôlées avant d'être portées devant la Chambre. Et ils n'ont pas cherché à s'en excuser, ni directement, ni indirectement. Voilà deux ans et demi que je détiens un portefeuille de ministre, et je mets nos adversaires au défi de prouver qu'une seule fois j'aie soulevé une question qui ne fût pas permise par notre règlement.

M. GERMAN: J'ai une objection à faire. Ceci n'est pas, selon moi, une question personnelle.

M. L'ORATEUR: Quand un député prend la parole pour une question personnelle, il doit se borner à l'énoncer et non pas la débattre.

M. HUGHES: Je ne discute point la question, mais je fais observer que ces messieurs, si on en juge par mon passé et en y mettant un peu de bon sens...

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

M. HUGHES: Je suis dans les règles.

Quelques DEPUTES: Non, vous n'y êtes pas.

M. HUGHES: Je sais qu'il est un peu dur pour l'ex-premier ministre...

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

M. HUGHES: Depuis deux ans et demi que je suis ministre, jamais il ne m'est arrivé d'enfreindre le règlement de la Chambre. Jamais je n'ai, ni directement ni indirectement, fait partir une dépêche ayant trait, de près ou de loin, aux affaires de l'Ulster, ni à personne en partance du Canada pour l'Irlande. S'il part quelqu'un du Canada